



Les bon contes font....

Ainsi tout n'était que fable. Une journaliste en mal de papier aurait provoqué l'audimat en s'en prenant maladroitement à notre profession, un vice-président de Conseil Général aurait vu ses propos outrageusement déformés même s'il a, par la suite, développé sur 4 pages une argumentation très similaire d'un ton plus gestionnaire. . . .

Mes collègues, plus directement visés par cette diatribe, reviennent ci-dessous sur cet épisode.

Je rappelle, simplement, qu'à l'origine de la création des Départements par les membres de la Constituante fin 1789 (en dehors bien sûr de la mise en place de principes nouveaux) résidait la contrainte géographique pour un cavalier de parcourir en une seule journée une distance maximale afin de porter la bonne parole du Pouvoir en place.

A l'heure d'Internet et des réseaux sociaux, nombreux sont ceux qui critiquent notre « mille-feuilles administratif » qui nous voit, au contraire des autres démocraties développées, empiler les niveaux de responsabilité : cantons, communes, groupements de communes et autre intercommunalité foisonnante, départements, régions. . . .

Chacun attendait d'un Acte III de la Décentralisation, après les textes fondateurs de 1982 et les ajouts de 2004 (plus dans l'ordre de la déconcentration d'ailleurs), un peu de nettoyage ou de rationalisation.

Nous aurons enfin au 1^{er} janvier 2016, cette Métropole parisienne qui englobera Hauts de Seine, Seine Saint Denis et Val de Marne; si notre élu se préoccupe autant d'économies et de bonne administration, voilà un beau chantier au service de son ambition désintéressée.

Mais ça c'était en 2013, il y aura peut-être en 2014 un début de débat.

Pierre PEREZ

*RDV au restaurant
Le 20 janvier 2014 à 14 heures
en salle 208bis pour votre heure syndicale*

<http://www.aeti-uns-a.org/?Comment-adherer-au-syndicat.html>

<http://www.aeti-uns-a.org/IMG/pdf/bareme.pdf>

Gestion de l'argent public : Restons vigilants

Vendredi 24 novembre 2013, nous avons appris par voie de presse (Edition du Parisien, Val de Marne), que Monsieur DESMARET, Premier Vice-Président du Conseil Général du Val de Marne, en charge des collèges, s'était exprimé lors d'une séance publique. La présentation portait sur les budgets des collèges. Les baisses notables des dotations pour l'année 2014 (10%) s'expliquaient, d'après lui, par des fonds de réserve trop importants parce que les gestionnaires « ont peur de manquer », « qu'il est anormal que l'argent public ne soit pas utilisé » et « qu'il serait bien que la Chambre Régionale se penche sur la gestion des collèges ».



, scandalisé par les termes employés mettant en cause le professionnalisme des gestionnaires, a immédiatement réagi le lendemain en usant de son droit de réponse. Le terme de « bouc émissaire » a été employé par le secrétaire académique Pierre PEREZ, et c'est bien là le sentiment exprimé par de nombreux collèges.

Outre le fait que les chiffres rapportés dans le dossier de presse sont erronés, ou déformés, Monsieur DESMARET oublie de préciser que ses services exercent à chaque vote du budget, DBM et compte financier un contrôle de légalité. Par contre, très attachés à l'autonomie de l'EPLÉ, nous revendiquons l'opportunité des choix budgétaires déterminés par l'établissement et souhaitons vivement que soit engagé un véritable dialogue de gestion.

En tant que citoyen nous comprenons tout à fait, dans cette période contrainte, le souci du Conseil Général d'éviter les réserves trop importantes.

Mais, nous constatons que la majorité des collèges Val de Marnais rencontre de graves problèmes financiers, notamment en ce qui concerne la viabilisation. C'est pourquoi, il nous paraît urgent que le Conseil Général engage un vrai travail de concertation dans chaque collège avec les équipes de direction.



veillera à ce que ce dialogue s'instaure ; il doit être le garant d'une gestion saine, dans le respect des responsabilités de chacun.

M. GUEYE
M. A. MARMIESSE



Prenez connaissance de la circulaire n°2013-189 du 14/10/2013, portant sur "la carte comptable et la qualité comptable en EPLÉ", parue dans le BO du 19/12/2013

Compte-rendu de la CAPA des SAENES du 02/12/2013

Présidé par M. ALFANDARI Secrétaire général assisté de Mmes REGULUS, DESENCLOS et MM. VIALA, LOPEZ et CUISSET
Représentants administration : Mmes MAUCANDE, FANJUL, MM. SIOLY, MERLIN, LASSALLE
Commissaires paritaires A et I (voir ci-dessous)
Mr LAGAUZÈRE se propose d'être le secrétaire adjoint.

Le procès-verbal du 29 mai 2013 est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.
Les déclarations de trois syndicats dont A et I sont lues en séance (document ci-joint).

M ALFANDARI devant quitter de manière rapide la CAPA souhaite écouter les déclarations des organisations syndicales et répondre aux questions diverses déposées par le syndicat A&I-Unsa.

Monsieur le secrétaire général, en réponse à notre déclaration considère que la politique rectorale va dans le même sens que notre revendication de repyramidage des corps, avec un glissement des postes de catégorie C vers la catégorie B et de B vers A.

<http://www.aeti-uns.org/?Comment-adherer-au-syndicat.html>
<http://www.aeti-uns.org/IMG/pdf/bareme.pdf>

Relativement à l'entretien professionnel, Mr Alfandari considère aussi que c'est une démarche nécessaire de concertation positive entre le responsable et l'agent.

Pour l'absence de consultation des CPE (dans le supérieur), Mr Alfandari précise qu'il vérifiera.

Mr Alfandari est évidemment favorable à la formation des personnels administratifs. Il considère que la politique de formation dans cette académie est très satisfaisante, mais que si un manque de formation se fait jour pour l'adaptation aux nouveaux outils informatiques, par exemple, il n'est pas opposé à de courtes séances d'information/formation.

Sur le dossier des 70% d'IAT, pour les nouveaux agents de catégorie C, Mr Alfandari considère que les 100% sont assez rapidement demandés par les supérieurs hiérarchiques. Cependant, devant **notre refus catégorique, il accepte de le porter à 80 ou 90%**. Nous saluons ce geste, mais notre objectif est clair : 100% d'IAT dès l'affectation.

Nous demandons si le calendrier des opérations de gestion sera bouleversé en raison des élections de décembre 2014 ? Mr le SG, n'a pas d'informations précises, mais il pense qu'il risque d'être modifié.

QUESTIONS DIVERSES : Déposées par A&I-Unsa :

- La situation à la DEEP : Mr Alfandari n'a pas été jusqu'alors saisi par une organisation syndicale. Il connaît la situation, mais il n'y a pas de remise en cause de la hiérarchie...à sa connaissance.
- Devant l'exposé des faits : souffrance au travail, abus de pouvoir, décisions arbitraires, situation de non-respect du droit du travail... Mr le SG considère donc qu'il est officiellement alerté.
- Le cas d'un refus de temps partiel : comme le prévoit la procédure, la CAPA est saisie. Après étude du dossier, Mr Viala, confirme que le 80% sera bien accordé par le chef d'établissement.

REDUCTIONS ET MAJORATIONS D'ANCIENNETE POUR 2013.

Le chef de division de la DAP rappelle la règle qui organise (pour la dernière fois ?) cette répartition. Il est toujours difficile d'obtenir le % des agents qui n'ont pas bénéficié de l'entretien professionnel.

✚ **Structures académiques :**

366 agents ont bénéficié de l'entretien professionnel. Nombre de mois à répartir : 329.40 mois

Nous passons en revue toutes les contestations.

Nous avons étudié les dossiers. Nous n'avons pas été contactés par les collègues.

✚ **Eple :**

539 entretiens professionnels. 485.10 mois à répartir.

Comme pour les structures, nous étudions les contestations. Nous abordons les dossiers de plusieurs collègues qui nous ont alertés.

- Le cas d'un collègue adjoint/gestionnaire auquel l'administration a retiré discrètement un mois est vivement

débatu. Une altercation sévère oppose un élu d'A&I-Unsa et un représentant de l'administration. Le mois n'est pas redonné à l'agent, mais le dossier sera discuté à un autre moment si l'administration persiste dans cette démarche. Il n'est pas question de cautionner des méthodes qui ne sont pas règlementées.

- Cas d'un collègue évalué par un supérieur hiérarchique avec qui il n'a pas travaillé. Cependant, il semble y avoir des problèmes relationnels. Le collègue a cependant bien œuvré pour l'assainissement de la situation matérielle et financière de l'établissement.

- Cas d'un collègue ayant réalisé un travail exceptionnel reconnu par le chef d'établissement. Ce collègue vient d'obtenir une indemnité exceptionnelle.

- Cas d'un agent qui depuis des années bénéficie de réductions très importantes à la demande expresse de l'administration. Nous considérons, cependant que les commissaires paritaires académiques A&I-Unsa n'ont pas à demander le retrait de bonifications. Cependant, nous considérons aussi, que certaines habitudes doivent être abandonnées....

✚ **Le supérieur :**

Une constatation s'impose : Les règles de répartition des mois ne s'appliquent pas à l'enseignement supérieur. C'est une injustice que nous dénonçons.

De plus, le fait de ne pas consulter les CPE, comme la réglementation l'impose, constitue un fait sérieux. Nous nous rapprocherons d'un membre du bureau académique élu dans le supérieur afin d'obtenir des explications.

INTEGRATIONS DANS LE CORPS DES SAENES :

5 propositions. 5 avis favorables (4 à l'université de Paris 8, 1 en établissement)

ACCUEIL EN DETACHEMENT :

5 propositions. 5 avis favorables. Tous à l'université de Paris 8.

CONCLUSION :

Nous considérons que dès le départ (rapide) de Monsieur Alfandari, président de la CAPA, le débat a très nettement perdu en qualité. Les réponses apportées par certains membres de l'administration étaient peu assurées et discutables. Nous regrettons ce fait et nous espérons retrouver rapidement un échange constructif dans l'intérêt de tous les collègues.

LES COMMISSAIRES PARITAIRES SAENES

Serge LAGAUZERE (Titulaire)

Dominique BLEHAUT (Titulaire)

Isabelle BARBOTIN (suppléante)

Maria Luisa MEDINA (suppléante)

Compte-rendu de la CAPA des ADAENES du 18/12/2013

Présidé par M. ALFANDARI Secrétaire général assisté de Mmes KOTEKE, REGULUS, DESENCLOS et M.

VIALA

Représentant administration : M. CARPENTIER M. TAVERNIER M. LASSALLE et M. FIX

Commissaires paritaires AETI : Mmes, SWALE, JURAVER, MM PEREZ GRUMELART, SIEBER

Commissaires paritaires SNASUB : Mmes MARTY, CUOMO et M. LAIGNEL

DECLARATION d'AETI

Monsieur le Secrétaire général,

Nous voilà enfin réunis tous ensemble, après quelques péripéties, en application des dispositions du décret n°2013-

876 du 30/09/2013 créant le Corps Interministériel des attachés d'Administration de l'Etat plus connu sous le sigle

CIGEM.

Cela nous rajeunit un peu, vous et moi notamment, et j'espère que nous profiterons de cette fraîcheur (qui ne nous avait néanmoins jamais quittée) pour repartir sur des bases sereines et pleines de confiance réciproque.

A l'heure des jacqueries et des mouvements inciviques qui se développent dans notre pays, et bien que les fonctionnaires connaissent comme l'ensemble de nos concitoyens les conséquences d'une crise économique sérieuse (nos points d'indice sont gelés depuis maintenant plusieurs années), il n'est pas question pour notre syndicat AI/UNSA de nous laisser aller à ce type de comportement.

Il n'est cependant pas question non plus que nous reculions sur notre responsabilité d'organisme représentatif qui porte ses légitimes revendications.

Nous connaissons, et avons approuvé et soutenu, les efforts de notre académie pour nos collègues de catégorie C.

D'ailleurs les dernières avancées conclues sont le fruit de notre combat syndical au plus haut niveau de l'état.

Mais il ne faut pas oublier les autres catégories, notamment la nôtre, et au contraire combattre les écarts que l'on peut maintenant constater si l'on compare nos indemnités de la PFR pour les 3 académies d'île de France.

Par ailleurs dans cette période de tumulte, il est urgent de retrouver un fonctionnement serein qui doit recréer cette confiance indispensable aux bonnes opérations de gestion des personnels : nous avons déjà évoqué ensemble ce calendrier de CAPA qui dessaisit de plus en plus les commissaires paritaires dans leur rôle et leur fonction lors d'opérations tardives d'ajustements de plus en plus conséquents.

De même, nous venons d'affronter, et malheureusement nous y sommes encore, dans le domaine de la Paye des Contrats Aidés les conséquences de décisions autoritaires pas assez discutées ni évaluées.

Enfin, et je vais m'arrêter là, nous personnels administratifs voudrions percevoir plus d'écoute et d'équité dans le traitement par l'Administration des conflits éventuels qui peuvent survenir dans les établissements entre l'adjoint

gestionnaire et le chef d'établissement où à l'heure actuelle nous ressentons vivement un réel parti pris.

Notre syndicat a toujours eu la volonté de proposer, de faire évoluer les personnels, les fonctions et les situations,

en s'opposant s'il le fallait mais toujours de façon positive, ne nous décevez pas.

REDUCTIONS ET MAJORATIONS D'ANCIENNETE ADAENES :

Les mêmes principes que lors des CAPA de l'année dernière sont retenus.

1 mois si l'agent avait obtenu 3 mois en 2012

2 mois si l'agent n'avait pas eu de réduction en 2012

1 mois si l'agent avait obtenu 1 mois en 2012

0 mois si l'agent avait obtenu 2 mois en 2012

L'absence d'entretien professionnel ne pénalise pas l'agent et celui-ci bénéficie de la réduction d'ancienneté à laquelle il peut prétendre.

Certains collègues ont obtenus des réductions plus importantes justifiées par une surcharge de travail notamment causée par la mise en place de la carte comptable ou dans les services par des remplacements de chef de service ou de division.

Les quotas de réductions ont été respectés pour chaque structure : EPLE, SERVICES et UNIVERSITES

soit 90 % du nombre d'agents.

L'examen des propositions de réductions s'est effectué par structures (universités, services académiques, EPLE...). Enfin, les reliquats ont été attribués en cours de CAPA, après discussion et sur proposition de l'administration ou des représentants du personnel.

Des agents pour lesquels l'administration a proposé une majoration d'ancienneté ont fait l'objet d'une discussion entre les membres de la CAPA.

Un agent pour lequel la réduction d'ancienneté est plus faible que celle prévue, AETI est intervenu pour rappeler que la collectivité de rattachement ne constitue pas une autorité hiérarchique pour un gestionnaire suite à un entretien de cet agent en présence du SG d'une DSDEN et d'un représentant de la collectivité. Ce type d'entretien devrait s'effectuer dans l'EPLE avec le chef d'établissement.

Pour les CASU le nombre de mois à répartir étant de 27 pour 30 agents éligibles, les CASU sur poste d'administrateur ont également pu bénéficier de réductions d'ancienneté.

DETACHEMENTS

5 détachements d'enseignants

<http://www.aeti-uns.org/?Comment-adherer-au-syndicat.html>

<http://www.aeti-uns.org/IMG/pdf/bareme.pdf>

QUESTIONS DIVERSES

Calendrier de gestion :

Début décembre : groupe de travail au ministère sur les critères et les équilibres pour l'accès au GRAF (grade à accès fonctionnel) dans le cadre du CIGEM (corps interministériel à gestion ministérielle)

Mi-décembre : communication par le ministère des conclusions de ce groupe de travail.

Mi-janvier : Groupe travail académique pour établir un classement des promouvables au GRAF et classement en 3 groupes : années 2013 2014 et 2015.

Début mars 2014 : CAPN AAE (Nouveau corps : Attaché d'Administration de l'Etat)

Point sur les postes d'administrateurs

En EPLE : 2 créations au 01.09.2013

2 créations au 01.09.2014 : candidats proposés à confirmer.

LES COMMISSAIRES PARITAIRES

CASU : PEREZ Pierre 01 45 18 32 71

APAENES

SIEBER Olivier 01 60 37 58 73 SWALE Françoise 01 64 68 25 07

ADAENES

GRUMELART Thierry 01 49 40 38 21 JURAVER Sylvie 06 24 51 13 44

*RDV au rectorat
Le 20 janvier 2014 à 14 heures
en salle 208bis pour votre heure syndicale*

Encart Contrats Aidés

Une circulaire et de nombreuses annexes, en date du 20 décembre 2013, nous ont été adressées (en guise de cadeau de Noël ?) le soir de la sortie en vacances scolaires.

Les dispositions annoncées ne régleront rien et ajoutent au contraire confusion à la confusion régnant sur ce dossier depuis la rentrée de septembre. A système complexe (et la gestion des CUI est particulièrement complexe avec des circuits improbables et non sécurisés) il faut apporter des solutions simples (ce qui correspond à nos propositions depuis de nombreuses années) :

- Au GIP la gestion privée, les Contrats Aidés
- Aux établissements mutualisateurs la gestion publique, les Assistants d'Education.

On sait, par expérience depuis des années, que la gestion intégrée dans le domaine des rémunérations (administrative + financière) est la plus efficace et il ne faut pas se braquer sur des raisons pseudo-juridiques de circuit de signatures pour contrer cette évolution.

Ce constat ne met absolument pas en cause la qualité du travail réalisé par le GIP et les compétences déployées depuis la rentrée de septembre, dans des conditions matérielles d'accueil des plus rudimentaires et de moyens qui ne pourront en l'état faire face à l'afflux de dossiers.

On s'interroge simplement, et à juste titre, sur les raisons de choix politiques non fondés sur une rationalisation ou une optimisation des procédures.

Rédacteurs :

Christine Rescoussié ; Nadia Merabti ; Eric Dhaisne ; Pierre Perez ; Thibaut Perez;

Chargée de communication et mise en page :

Patricia Mangin